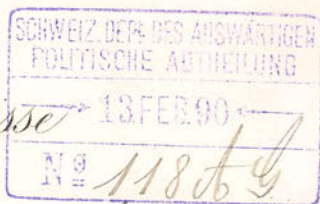


Legation de Suisse
en
France.



Paris, le 10 Février 1890

Rigoureusement secret.

Monsieur le Conseiller fédéral

A la fin d'une visite que j'avais faite le matin au ministre
des Affaires étrangères pour l'entretenir de diverses questions sur lesquelles
Vos relevés des rapports déposés, M. Spuller m'a dit à brûle-pourpoint:
« Vous connaissez l'affaire de la neutralité du Chablais et du Faucigny.
« En temps de guerre, ces contrées sont neutres comme si elles appartenaint
« à la Suisse; nous sommes obligés de retirer nos troupes de la
« Savoie. Qui gardera cette contrée lors de notre départ? » — Je
n'ai pas bronché et ai regardé mon interlocuteur avec le plus grand
calme. Il a continué: "Nous n'avons pas la moindre objection à
« que vos troupes occupent le territoire neutre, en cas de
« guerre. Il en est de même des députés de la région; mais ceux-ci

Monsieur

Monsieur Droz, Conseiller fédéral

chef du Département des affaires étrangères

Berne.

BAR

9



« de préoccupent de la question. qu'en pensez-vous ? — Et
 M^r Spuller a pris une enveloppe, en a tiré un morceau de
 papier et s'est mis à le lire, ensuite que je ne voyais pas
 son visage.

J'ai alors répondu : "Je n'ai pas eu à m'occuper de
 « la question depuis assez longtemps. Vous souvenez les textes ;
 « les provinces font partie de la neutralité de la Suisse comme
 « si elles appartenait à celle-ci, dit un des textes. Un
 « autre est plus détaillé et porte qu'en cas d'hostilités ouvertes
 « ou imminentes, les troupes du souverain de la Savoie se
 « retireront, et que les troupes d'aucune autre puissance ne
 « pourront traverser la contrée ou y séjourner, sauf celles
 « que la Confédération Suisse jugerait à propos d'y placer.
 « Militairement parlant, je considère la Savoie neutralisée
 « comme un cul de sac, dans lequel on ne se battra guère

" pense qu'il est neutralisé par la nature encore plus que par les
 " traits; les grandes routes d'invasion de France en Italie ou d'Italie
 " en France sont au nord & au sud, au Simplon ce qui nous
 " regarde, au petit St Bernard ce qui regarde la France qui a
 " fermé ce passage en construisant à Albertville une forteresse
 " de grand style. ~ Les petits détachements italiens qui arriveraient
 " dans la Savoie neutralisés entre ces deux grands passages ne seraient
 " guère dangereux, et arriveraient probablement aussi exténués
 " que des alpinistes revenant de faire l'ascension de Mont Blanc.
 " J'estime personnellement que la Suisse, pour la défense
 " de sa neutralité, doit pouvoir concentrer toutes ses forces sur le
 " point décisif, en ne laissant ailleurs que le minimum de troupes
 " détachées; nous pourrions être appelés à défendre la neutralité sur
 " le Rhin, ou au Gothard, ou au Simplon, par exemple,
 " et c'est là que devra porter notre effort, tout comme, en cas

„ de guerre franco-allemande, Vous laiferez le moins de troupes
 „ possible à Brest ou dans la Vendée. — Il appartiendra au
 „ commandant en chef de notre armée de prendre ses dispositions
 „ stratégiques au conformite de la situation du moment,
 „ dans l'intérêt de la défense la plus énergique et la plus efficace
 „ de la neutralité dont nous avons la garde. Aura-t-il ici une
 „ division, un corps d'armée, ou un simple régiment? C'est à celui
 „ auquel incombera au moment décisif la plus redoutable des
 „ responsabilités qu'il appartiendra de décider des moyens
 „ d'exécution. — Nous avons déjà exprimé une fois nos vues
 „ à ce sujet; c'était au commencement de 1887, et je ne
 „ pouvais pas prendre sur moi de Vous dire autre chose
 „ que ce qui a été dit alors; mais je Vous répète que, dans
 „ la conviction des plus compétents de nos militaires, la Savoie
 „ neutrale est en dehors des grandes routes de guerre, ensuite
 „ que, personnellement, je ne puis me faire à l'idée de

" considérer cette contrée comme destinée à devenir le théâtre d'opérations
 " de guerre de quelque importance. "

M^r Spuller en alors sorti de derrière son papier & m'a
 dit : " J'ai eu ce matin la visite des députés de la Savoie
 " neutralisée ; ils m'ont lu par cette lettre, M^r Spuller m'a
 montré la feuille ; elle portait plusieurs signatures, six je
 crois, si j'ai bien pu voir ; j'ai reconnu la signature de
 M^r Folliet. M^r le ministre des affaires étrangères m'a lu
 un paragraphe conçu à peu près comme suit : " Nous sommes
 " placés par le traité de 1815 au bénéfice de la neutralité de
 " la Suisse en cas de guerre. Nous savons que l'Italie
 " accumule sur la frontière du territoire neutralisé des matériel
 " & des troupes alpines. Nous pouvons craindre que l'armée
 " italienne ne cherche à se glisser entre le territoire suisse &
 " le territoire de la Savoie non-neutralisée. Nous venons donc
 " vous prier de rassurer nos populations et d'ouvrir d'urgence

„ avec la Suïse des négociations pour assurer le défens
 „ effective pour elle des territoires neutralisés au cas de guerre
 „ franco-italienne ” — Je ne puis garantir les termes
 „ car M. Spuller le sait vite, mais j'affirme le sens général
 „ de la phrase & je garantis le texte de la phrase „ ouverte
 „ d'urgence avec la Suïse des négociations ”. — M.
 „ Spuller a posé la feuille de papier & a repris: “ Je
 „ Vous répète que nous n'avons aucune objection à voir
 „ Vos troupes occuper le Savoie neutralisée, et que les députés
 „ savoisiens n'ont aucune objection contre cette occupation. —
 „ De ce côté là, il n'y a pas de question. Seulement les Savoisiens
 „ veulent être effectivement vassés contre une attaque des
 „ Italiens et ne semblent pas disposés à se contenter de
 „ la déclaration que Votre généralissime fera de son mieux.
 „ — Nous sommes prêts à évacuer le Savoie; nous devons le faire
 „ d'après les traités — mais Vous voyez que je suis sous le coup

„ d'une action parlementaire & qu'on me demande de
 „ m'expliquer, de rassurer les populations qui s'inquiètent,
 „ et je vous serai obligé de faire part à Berne de
 „ cette situation. "

J'ai répondu: "les députés de la H^{te} Savoie sont vos
 „ amis politiques; ils sont aussi, je n'en doute pas, vos amis,
 „ car ils partagent les idées à la fois républicaines & modérées de
 „ la grande majorité de mes compatriotes. Je ne doute pas que
 „ nous n'arrivions de part & d'autre à les empêcher de porter
 „ devant l'opinion publique & devant l'Europe les questions
 „ que les deux gouvernements jugeraient inopportunes. — Je
 „ transmettrai à M. Droz vos observations, et nous en
 „ reparlerons."

M. Spuller a ajouté en terminant: "nos relations avec
 „ l'Italie se sont améliorées; je suis heureux de constater
 „ qu'entre Février 1889 et Février 1890, il y a une différence

" considérable." Et en prononçant ces paroles, M^r Spuller avait l'air
 de dire: C'est à moi que cette amélioration est due. — J'ai donc
 répliqué: "Je suis heureux de mon côté de vous entendre, car la
 situation de la Suisse, entre la France et l'Italie hostiles, est difficile;
 nous sommes reconnaissants de tout ce qui améliore les rapports entre
 nos grands voisins, et c'est à ce point de vue que nous devons
 nous plier pour traiter cette question de la Savoie."

L'attitude de M^r Spuller a été aussi amicale que possible &
 m'a produit une impression de confiance et de franchise complète.
 Je ne vois pas (je puis me tromper) qu'il ait connu comme les
 jours parlers de 1887 avec M^r Florens; je me demande si l'occasion n'a
 pas fait le larron, c'est à dire si le fait que je suis venu lui porter
 immédiatement après les députés de la Savoie ne l'a pas engagé
 à s'ouvrir à moi de la même manière.

Je ne dis rien à aucun de mes collaborateurs de cette conversation;

M. Bourcart est d'ailleurs en voyage dans la famille. — Je retarde le départ de ce rapport pour le confier demain à M. Ador, conseiller national, qui partira ce soir pour Genève. — Si vous deviez désirer me parler, je pourrais partir samedi soir et être de retour ici lundi matin sans qu'aucun de mes collaborateurs se doute de mon absence et je me rendrais à votre domicile particulier à Dorne; je passerais par Delle de Vos le désir; je puis aussi prendre le prétexte d'aller voir à Neuchâtel ma mère légèrement "influencée" et mon fils aîné qui y suit le collège. Si j. dois venir, télégraphiez moi simplement: "oui".

Même s'il ne sort rien de cette conversation, elle contient des déclarations ayant leur importance.

Agis, Monsieur le Conseiller fédéral, G. assurance
de ma haute considération.

Lardy